

## Transferts et gestion des documents (cession et dépôt)

Le **Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur** (CTLes) est un établissement public administratif qui propose aux bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Île-de-France un service de stockage à distance et de communication pour des collections à faible taux de rotation.

Les collections conservées se répartissent en trois statuts :

- La **cession** : les bibliothèques versantes cèdent la propriété de leurs collections au CTLes qui constitue ainsi une collection nationale unifiée de référence à destination du public académique. **Cette opération est gratuite.**

- Le **dépôt** : les bibliothèques versantes restent propriétaires de leurs collections délocalisées au CTLes dont elles louent les espaces. Contrairement à la cession le dépôt ne permet pas la rationalisation de l'espace limité disponible.

- Le **stockage provisoire** : de façon ponctuelle, le CTLes peut offrir son concours aux établissements ayant un besoin de déménager leurs collections, à la suite d'un sinistre ou pendant des travaux de rénovation par exemple. Ces collections sont seulement conservées en cartons sur palettes, sans communication possible.

La programmation bisannuelle permet d'établir le plan de charge du CTLes, semaine par semaine.

### Organisation des transferts de collections : les étapes

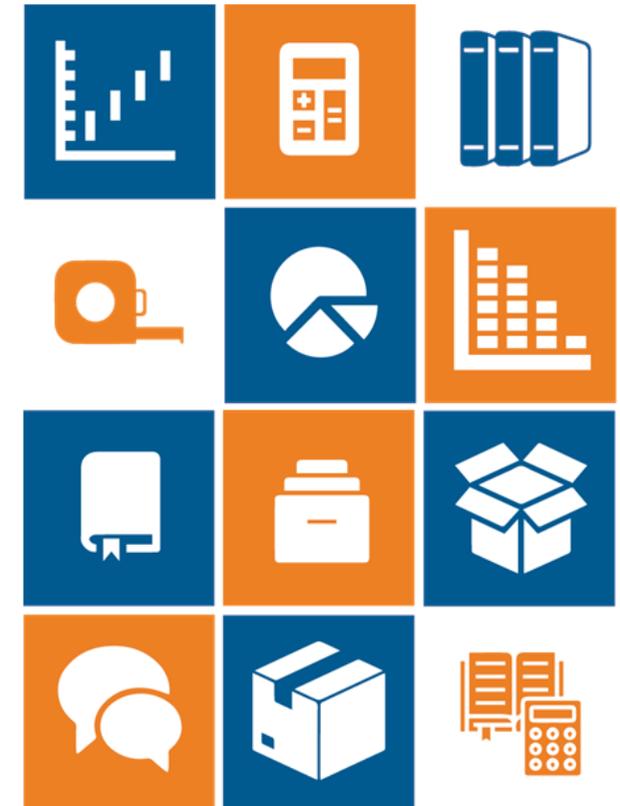
- **Préparation du marché de transfert (période de deux ans)**
  - Recensement des besoins auprès des partenaires
  - Estimation des mètres linéaires / partenaire
  - Passation du marché avec un transporteur
  - Élaboration du calendrier bisannuel des transferts
- **Organisation des opérations de transferts**
  - Transmission de la liste des documents à transférer au CTLes un mois avant la date du transfert
- **Visite préparatoire commune (Bibliothèque, CTLes, Transporteur)**
  - 10 à 15 jours avant le premier transfert
- **Transfert effectif**
  - Les transferts se déroulent le lundi à partir de 9h

### Prise en charge des collections : les étapes

- **Opérations de traitement des documents**
  - Pilon (optionnel)
  - Pointage des documents
  - Dépoussiérage des collections
  - Tri par Format
  - Conditionnement des collections en conteneurs
  - Signalement des documents dans le système informatique
  - Rangement en magasins
  - Localisation informatique des conteneurs
- **Mise à disposition pour communication des documents, 10 semaines après le transfert**



# Tarifs



**Contact**  
14 avenue Gutenberg  
Bussy Saint Georges  
CS 90093  
77607 Marne-la-Vallée cedex 3  
ctles@ctles.fr

## Tarifs

CESSION	
Etablissements publics	HT
Formats courants	gratuit
Grands formats (>34cm)	
Droit d'entrée pour les établissements publics hors E.S.R.	4,83
Hors établissements publics	
Formats courants	gratuit
Grands formats (>34cm)	

DEPOT au mètre linéaire en €	
Etablissements publics	HT
Dépoussiérage (obligatoire)	1,98
Formats courants	4,87
Tranche au-delà de 10 000 mètres linéaires -25%	3,65
Grands formats (>34cm)	8,75
Tranche au-delà de 10 000 mètres linéaires -25%	6,55
Droit d'entrée pour les établissements publics hors E.S.R.	4,84
Hors établissements publics	
Dépoussiérage (obligatoire)	2,96
Formats courants	9,47
Grands formats (>34cm)	14,20
Pilon	17,98

STOCKAGE PROVISOIRE au mètre linéaire en €	
Etablissements publics	HT
Formats courants	4,87
Tranche au-delà de 10 000 mètres linéaires -25%	3,65
Grands formats (>34cm)	8,75
Tranche au-delà de 10 000 mètres linéaires -25%	6,55
Droit d'entrée pour les établissements publics hors E.S.R.	4,84
Hors établissements publics	
Formats courants	9,47
Grands formats (>34cm)	14,20

Tarifs en € par an, exprimés en mètres linéaires,  
applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2025

## Stockage provisoire

### Organisation

Le stockage provisoire est étudié, en fonction de la **volumétrie**, du **calendrier** du projet, et de l'**espace disponible** au CTLes. La validation est soumise au conseil d'administration qui se réunit deux fois par an.

Le Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur ne prend pas en charge le transport des collections, ni le dépoussiérage : leur coût et leur organisation relèvent de l'établissement déposant, à l'aller comme au retour. La planification des opérations est menée par l'établissement déposant avec le CTLes.

### Collections éligibles

L'organisme versant garantit que les documents transférés sont dans un état matériel **sain** permettant une **conservation de long terme** au regard des normes physiques et chimiques en vigueur et que ceux qui auraient subi des dommages ont été réparés matériellement, assainis et décontaminés.

### Conditions de conservation

Les collections confiées doivent être déposées en cartons sur palettes. Les documents ne sont pas enregistrés dans le système informatique du CTLes et **ne sont pas communicables**.

## La communication des documents (PEB)

### Organisation

Le CTLes est une bibliothèque de dépôt et ne pratique donc pas le prêt direct aux lecteurs. Les demandes de prêt doivent transiter obligatoirement par le service du **prêt entre bibliothèques** (PEB) de la bibliothèque de rattachement du lecteur. Le CTLes reçoit plus de 20 000 demandes par an.

### Navette parisienne

Les bibliothèques parisiennes bénéficient d'un service de navette tous les jours ouvrés. Il s'agit des bibliothèques ayant versé des collections au CTLes. Pour permettre une **communication sous 24 heures**, les demandes doivent impérativement parvenir la veille avant midi.

### Envoi de documents

- Hors Paris, les établissements français, et étrangers reçoivent les documents par la poste.
- Depuis 2020, la fourniture d'articles et d'extraits d'ouvrage peut être dématérialisée, notamment pour les bibliothèques étrangères.

### Conditions de prêt

Les documents originaux sont systématiquement prêtés pour une période de **quatre semaines**.

COMMUNICATION DES DOCUMENTS au volume, en €	
	HT
Bibliothèques versantes	2,79
Bibliothèques non-versantes	7,94
Bibliothèques d'outre-mer	11,91
Bibliothèques étrangères	20,36

Tarifs en € par an, exprimés en mètres linéaires,  
applicables le 1<sup>er</sup> janvier 2025